CIFRE-Défense

Présentation générale du dispositif

La DGA a confié à l'ANRT la mise en œuvre des CIFRE-Défense, financées par le Ministère de la défense (DGA)

Le dispositif a démarré à partir de 2009.

Les CIFRE-Défense sont essentiellement calquées sur le dispositif CIFRE habituel

CIFRE-Défense

Spécificités

- Sujets d'intérêt défense conformes aux orientations scientifiques du document de politique et d'objectifs scientifiques (POS): http://www.ixarm.com/-Politique-et-Objectifs-
- Engagement de l'industriel vis-à-vis de la DGA (suivi, rémunération)
- Conditions de candidature : 28 ans maximum, Union Européenne
- Un seul appel à candidature annuel, coordonné entre l'ANRT et la DGA (janvier -> avril) avec dépôt auprès de la DGA
- Sélection par la DGA (avec un soutien de l'ANRT) vers le mois de juin
- Suivi scientifique par la DGA pendant la thèse

CIFRE-Défense

Bilan 2009-2011

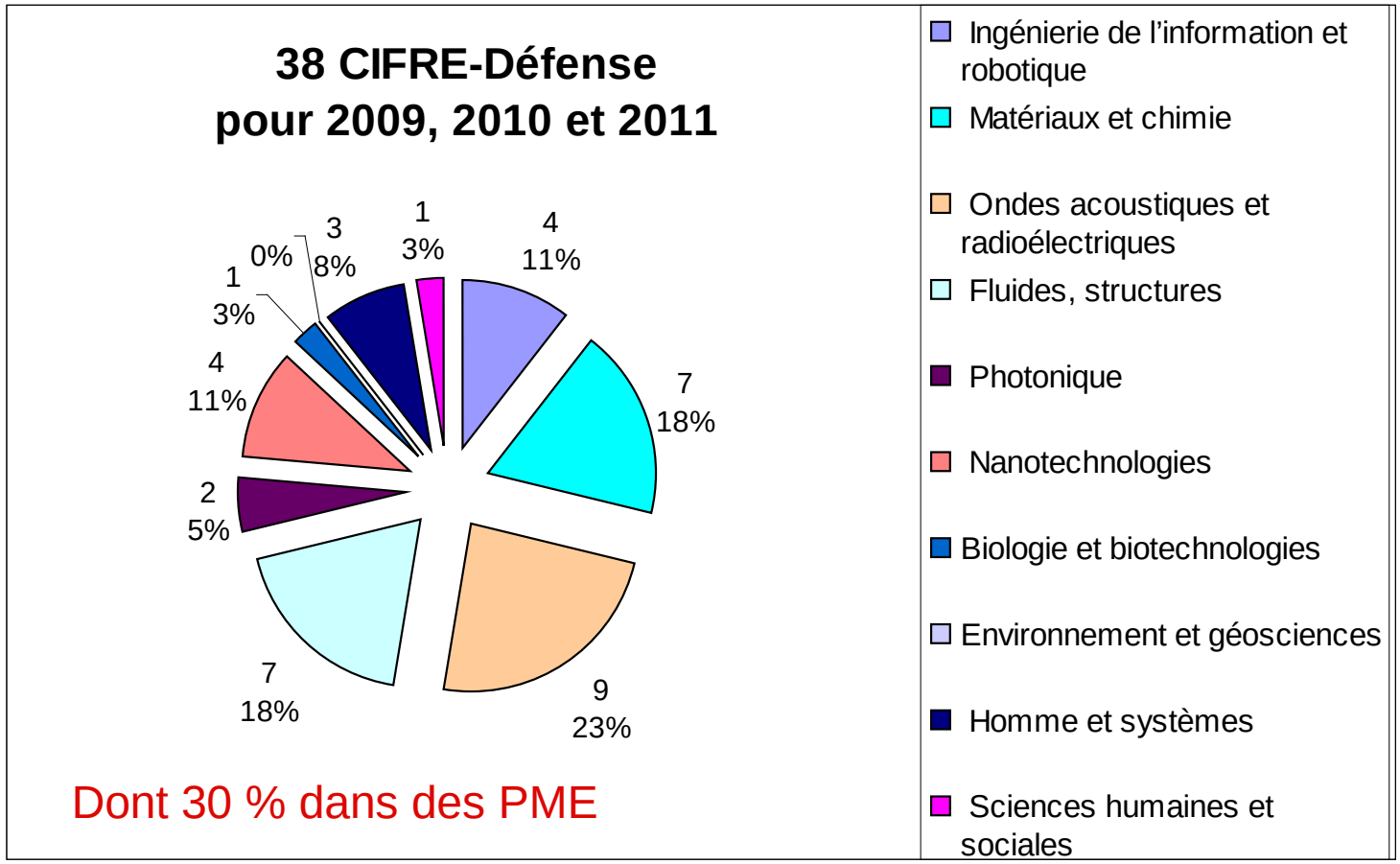

Dont 30 % dans des PME

CIFRE-Défense

Mode d'emploi 2012

Sur le site www.ixarm.com/Theses-DGA

- *description de la procédure de dépôt et de sélection*
- *Accès aux dossiers de candidature*
- *Points de contact DGA (notamment responsables de domaine scientifique)*

CIFRE-Défense

Calendrier 2012

Décembre 2011	Affichage de la liste des thématiques d'intérêt défense
Janvier 2012	Edition du formulaire de candidature
Janvier – mars 2012	Attribution d'un dossier de candidature sur demande précisant l'entreprise, le labo, le sujet et le candidat
30 avril 2012	Date limite de dépôt des dossiers de candidature pour les CIFRE-Défense (dépôt en ligne et papier)
fin mai- début juin 2012	Commissions de sélection
Juillet 2012	Attribution des allocations CIFRE-Défense
Octobre 2012	Etablissement des conventions par l'ANRT